

COMMUNE DE
TUFFÉ VAL DE LA CHÉRONNE
Anciennes communes
de St Hilaire le Lierru et de Tuffé

Tél. : 02.43.93.47.21
Fax : 02.43.71.43.27
tuffe.mairie@wanadoo.fr



Nombre de conseillers :
En exercice : 26
Présents : 21
Procurations : 1
Votants : 22

L'an deux mil seize, le 1^{er} juillet à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Cantine en séance ordinaire sous la présidence du Maire, André Pierre GUITTET.

Étaient présents: Mr GUITTET André Pierre, Mme LEDRU Marie-Line, Mr LANDAIS Patrick, Mme NEON Marie-Thérèse, Mr TERRIER Xavier, Mme LEROUX Colette, Mr LIGOT Pierre, Mme TETILLON Eliane, Mr BOURNEUF Régis, Mme YVON Nelly, Mr PAPIILLON Thierry, Mme BILLON Véronique, Mme OGER Florance, Mr LEMERCIER Joël, Mme HENRY Céline, Mr MENANT Francis, Mr LE SAIGE de la VILLESBRUNNE Yvan, Mme PATEAULT Evelyne, Mr LEMAY Claude, Mr GATINAULT Thierry et Mme DIGUET Claudine.

Étaient absents excusés :
Mr CHARTIER Thierry donne procuration à Mme DIGUET Claudine
Mme ROUILLON Marie-Claude
Mr LEPLAT Daniel
Mme BLOT Nathalie
Mr CHARTIN Jean-Marie

Date de convocation, d'affichage et de publication : 24 juin 2016
Date d'affichage des décisions : 13 juillet 2016
Secrétaire de séance : Céline HENRY

Le compte rendu du conseil municipal du 3 juin 2016 est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

Ajout d'un Objet : Renouvellement de la convention Club-Partenaires LMTV

1. Projets – Travaux

- **Réaménagement des cuisines du restaurant « Le Chalet du Lac » : dépôt de la déclaration de travaux et d'autorisation de travaux pour la sécurité et l'accessibilité – Devis Adoucisseur d'eau**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la déclaration de travaux ainsi que l'autorisation de travaux concernant l'accessibilité ont été déposées le 24 juin et transmis au service instructeur de la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise. Il précise également que le contrôleur technique retenu est l'APAVE pour un montant de 1 320 € HT et que le coordinateur sécurité retenu est SARL PIERRE SPS pour un montant de 480 € HT.

L'adoucisseur d'eau du restaurant le Chalet du Lac est à changer, deux devis ont été reçus en mairie :

	HT	TTC
SARL BRUNO JARRY	2 303,14	2 763,77
ALAIN LECOMTE	2 172,00	2 606,40

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de retenir l'entreprise LECOMTE Alain pour un montant de 2 172 € HT soit 2 606.40 € TTC. L'adoucisseur est de marque française CR2J.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, retient le devis de l'entreprise LECOMTE Alain pour un montant de 2 172 € HT et autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

➤ **Modulaire Maison médicale**

- Devis complémentaires électricité et plomberie

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il faut rajouter les deux devis suivant pour le modulaire de la maison médicale. En effet, au niveau de l'électricité, il est nécessaire de rajouter des prises électriques, des prises de téléphone et d'internet et au niveau de la plomberie, il faut rajouter deux laves mains.

CCMB	HT	TTC
Plomberie	183,50	220,20
Electricité	1 038,23	1 245,88

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, valide les deux devis de l'entreprise CCMB pour la plomberie d'un montant de 183.50 € HT et pour l'électricité d'un montant de 1 038.23 € HT et autorise Monsieur le Maire à les signer.

- Dépôt du permis de construire pour le déplacement du modulaire

Le Permis de construire ainsi que l'autorisation de travaux concernant l'accessibilité ont été déposées le 27 juin et transmis au service instructeur de la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise.

- Raccordement électrique

La demande de raccordement électrique a été finalisé le 1^{er} juillet, nous sommes donc en attente du retour de la date d'intervention d'ENEDIS (Ex EDF).

- Devis mobilier

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'un devis a été reçu à ce jour pour un montant de 8 195.61 € HT (MANUTAN Collectivités) sans le matériel médical et les consommables en attente de devis. Deux autres devis doivent nous parvenir prochainement. Afin de ne pas perdre de temps pour l'ouverture du cabinet médical, Monsieur le Maire vous propose de fixer un montant plafond de dépenses pour l'équipement. Ce devis a été établi pour les deux cabinets médicaux. Le conseil municipal s'accorde sur le fait qu'il faut pour l'instant meubler qu'un seul cabinet médical.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, autorise Monsieur le Maire à signer le ou les devis pour l'aménagement d'un cabinet médical sans préciser de montant afin de ne pas perdre de temps.

➤ **Travaux sur la Chéronne : Présentation du panneau d'information**

Le panneau d'information concernant les travaux sur la Chéronne est en cours de fabrication et doit être posé prochainement.

Restauration de la Chéronne à Tuffé Val de la Chéronne

Situations initiales :

- Digue du plan d'eau de moins en moins large
- Qualité du cours d'eau très médiocre
 - Peu de végétation en berges
 - Eau stagnante avec un très fort colmatage des fonds et une hauteur de vase de plus d'1 mètre
- Présence d'ouvrages portants obstacles aux écoulements ainsi qu'à la continuité piscicole et sédimentaire

Objectifs :

- Sécuriser le site par blanchification de la digue au plan de seuil et confortement des berges
- Restaurer le lit mineur, les habitats et la qualité de l'eau de la Chéronne

Phase préalable :

- Décembre 2015 : Assèchement progressif de la zone d'eau et réalisation de la Pêche de Souverain par la Fédération de Pêche de la Sarthe
- Février 2016 : Ouverture du budget au niveau du Centre Nautique de Tuffé
- Printemps 2016 : Réalisation du retrait partiel des vases et des obstacles présents dans le bûsain pour faciliter le raprofilage naturel

Travaux réalisés : (Année 2017)

- Phase de conception des documents réglementaires et administratifs
- Renforcements définis par extraction des sédiments existants et reprofilage de berges basses par gerbe végétalisée d'un matériel alluvial, franchification de la digue
- Aménagement paysager du site

Partenaires :

- Mairie d'Alzonne, Association Syndicale des Bénévoles de l'Éclairage et des Vies Rurales (ASBHV)
- Mairie d'Alzonne, ASRH (V.P. Bureau d'études EIVE)
- Propriétaires : Commune de Tuffé

Partenaires financiers :

- 70 % Agence de l'Eau Loire Bretagne
- 14 % Conseil régional via le Contrat Régional de Bassin Versant
- 16 % Commune de Tuffé

Coût estimé des travaux : 113 000 € TTC

• 70k 17 500 € destinés à l'franchification de la digue
 • et 25 000 € pour l'aménagement paysager

➤ **Bâtiments appartenant à LVP VISION situé 21 Rue de la Mairie**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que Mr LECOMTE, propriétaire des bâtiments ex CGMP, a accepté la vente au profit de la commune. Tous les documents nécessaires ont été transmis à son notaire. Il a également procédé à l'évacuation de tout ce qui restait dans les bâtiments. Les employés de commune ont pu mettre de côté les matériaux qu'ils souhaitent récupérer.

Monsieur le Maire précise qu'il a déjà reçu deux demandes d'entreprise de Tuffé Val de la Chéronne pour s'installer dans ces bâtiments.

2. Finances

➤ **Dotation de solidarité rurale et dotation forfaitaire**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu les notifications de dotations comme suit :

Dotations	Budget	Réel
Dotation forfaitaire	270 000,00	279 299,00
Dotation de solidarité rurale	70 000,00	81 300,00

➤ **Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales**

FPIC	2015	2016
Tuffé	13 365,00	
St Hilaire le Lierru	890,00	
Tuffé Val de la Chéronne		31 789,00
Prévu BP		16 000,00

➤ **Décisions modificatives**

Budget Commune – DM n° 1

Fonctionnement Recettes		
7411	Dotation Forfaitaire	+ 9 299
74121	Dotation Solidarité Rurale	+ 11 300
Fonctionnement Dépenses		
73925	FPIC	+ 15 790
61522	Entretien Bâtiments	+ 4 809

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, adopte la décision modificative n° 1 du budget principal Commune.

Budget Assainissement – DM n° 2

Fonctionnement Dépenses		
673	Titres annulés	+ 100
6542	Créances éteintes	- 100

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, adopte la décision modificative n° 2 du budget annexe de l'assainissement.

➤ **Devis pour les Tufféeries**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu un devis pour les blocs sanitaires des Tufféeries d'un montant de 781 € HT soit 937.20 € TTC. Ce devis est moins élevé que les années précédentes car les blocs proviendront du dépôt de la Ferté Bernard et non du Mans.

➤ **Renouvellement de la convention Club-Partenaires LMTV**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de renouveler la convention Club-Partenaires avec LMTV pour un montant de 600 € HT.

L'adhésion au Club offre de nombreux avantages qui sont :

- La diffusion de 12 semaines d'annonces infographiques dans l'année pour la commune et/ou ses associations
- Un partenariat promotionnel sur une manifestation locale chaque année avec, notamment, la diffusion de spots pendant 10 jours dans les programmes et une présentation dans une des émissions de la grille
- La venue de « l'infiltré du Dimanche » au minimum une fois dans l'année
- Une remise de 7.5 % sur les campagnes publicitaires et de 30 % sur les copies DVD, ou autres produits proposés par la chaîne
- La parution de la couverture du magazine de la collectivité dans la rubrique infographique « A la Une »
- La participation à des émissions
- La réception de la newsletter hebdomadaire
- Une marque de soutien à LMTv Sarthe

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires au renouvellement de la convention Club-Partenaires avec LMTV et à procéder à son règlement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, autorise également Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires pour un reportage « Tapis Rouge » concernant le camping pour un montant de 750 € HT.

3. Ecole – Service Jeunesse

➤ Contrat d'apprentissage en CAP Petite Enfance

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Chantal Jusseume est prête à reprendre un apprenti à la rentrée prochaine, il est donc nécessaire de délibérer. Pour l'instant, nous avons une demande d'une jeune qui est venue en stage cette semaine. Elle attend également une réponse d'une école plus près de son domicile.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés :

- Autorise la signature d'un nouveau contrat d'apprentissage CAP PETITE ENFANCE qui prendra effet au 29.08.2016 (durée : un an ou deux selon les résultats de son examen le mardi 5 juillet),
- Autorise Monsieur le Maire à signer les contrats et tous documents relatifs à cette affaire,

Monsieur le Maire précise que les crédits votés au budget 2016 de la commune prévoient la rémunération des apprentis.

➤ Compte rendu du Conseil d'École

Le conseil d'école a eu lieu ce mardi 28 juin 2016. L'ordre du jour était le suivant :

- Bilan pédagogique : individualisation des parcours, validation du socle commune palier 1 et 2, prise en charge extérieure sur temps scolaire, Bilan des poursuites de scolarité
- Bilan fonctionnement : relation école/famille, l'ouverture de l'école sur l'extérieur, les problématiques de cette année, l'articulation temps scolaire et périscolaire, activités des élèves pendant les récréations.
- Point sur les effectifs et répartition par niveau
- Equipe enseignante
- Nouveaux programmes et nouveaux cycles
- L'organisation pédagogique 2016/2017

Mme NEON Marie-Thérèse fait un compte rendu du conseil d'école qui s'est bien passé. Il n'y a pas de projet de fermeture de classe et on compte aujourd'hui 164 élèves inscrits. L'équipe enseignante n'est pas modifiée, le jour de décharge du directeur reste le lundi.

L'équipe enseignante a demandé quelques travaux à réaliser pendant les vacances et a demandé l'achat de matériel comme un coffre et une table pour la cour.

Mme NEON précise que les dalles des jeux seront recollées cet été car en ce moment, le temps ne le permet pas.

➤ Contrat Vinci Autoroute pour les badges télépéage du service Jeunesse

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a signé une demande d'abonnement au télépéage Vinci Autoroute pour 4 badges dans le cadre des séjours du service jeunesse. Cela permet de ne pas augmenter le montant de la régie d'avances et des indemnités afférentes.

Ce contrat d'abonnement est gratuit, la mairie recevra une facture une fois par mois selon les passages aux péages ainsi que le tableau de bord détaillé par badges. Ce service sera principalement utilisé pour les séjours d'été.

➤ Contrat SFR pour un forfait à 5.99 € pour le service Jeunesse

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Mme Janvier utilisait son portable personnel dans le cadre de ses activités concernant le service jeunesse. La mairie a donc souscrit à un abonnement auprès de SFR pour un montant de 5.99 € par mois pour 2 h d'appel et SMS/MMS illimités.

➤ Achat d'un micro-ordinateur pour le service jeunesse

Le service jeunesse sera doté d'un ordinateur fixe en remplacement du portable, deux devis ont été reçus en mairie :

	HT	TTC
CONTY	870,60	1 044,72
TOUILLER Organisation	990,00	1 188,00

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de retenir la proposition de Conty et précise que les crédits à l'opération Service Jeunesse sont suffisants pour cet achat.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, retient la proposition de l'entreprise CONTY pour un montant de 870.60 € HT et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet achat.

➤ **Règlement et tarification**

Suite à la commission Enfance-Jeunesse et au comité de pilotage, il est proposé de modifier les tarifs et les tranches de quotient familial comme suit :

TARIFS ACTUELS	QF < 530	QF 531 à 700	QF 701 et plus
ALSH SEMAINE	42	52	62
ALSH JOURNEE	10	12	14
ALSH 1/2 JOURNEE	5	6	7
ALSH TRIMESTRE MERCREDI (10)	35	45	55
ACTIVITE A LA CARTE JOURNEE	11	13	15
ACTIVITE A LA CARTE 1/2 JOURNEE	7	8	9
SEJOUR ACCESSOIRE ALSH	85	95	105
ACTIVITE A LA CARTE ADO 1/2 JOURNEE SANS INTERVENANT	1,5	1,75	2
ACTIVITE A LA CARTE ADO 1/2 JOURNEE AVEC INTERVENANT	3	3,5	4
ACTIVITE A LA CARTE ADO JOURNEE SANS INTERVENANT	3	4	4,5
ACTIVITE A LA CARTE ADO JOURNEE AVEC INTERVENANT	6	7	8
SEJOUR CVL	135	145	155
ATELIER HIP HOP	80	90	100
HORS TERRITOIRE 1/2 JOURNEE	1		
HORS TERRITOIRE JOURNEE	2		
HORS TERRITOIRE SEMAINE	10		
REPAS	2,5		
Transport minibus	1		
ADHESION ESPACE JEUNESSE	12		

PROPOSITION TARIFS SERVICE JEUNESSE	QF < 530 de 0 à 1590 €	QF 531 à 700 de 1590 € à 2100 €	QF 701 à 900 de 2100 € à 2700 €	QF 901 à 1100 de 2700 € à 3300 €	QF 1101 à 1500 de 3300 € à 4500 €	1500 et plus 4500 € et plus
ALSH SEMAINE	42,00 €	48,66 €	57,32 €	62,00 €	68,66 €	75,32 €
ALSH JOURNEE	10,00 €	11,33 €	12,66 €	14,00 €	15,33 €	16,66 €
ALSH 1/2 JOURNEE	5,00 €	5,66 €	6,32 €	7,00 €	7,66 €	8,32 €
ALSH TRIMESTRE MERCREDI (10)	35,00 €	41,66 €	48,32 €	55,00 €	61,68 €	68,36 €
ACTIVITE A LA CARTE JOURNEE	11,00 €	12,33 €	13,66 €	15,00 €	16,66 €	18,32 €
ACTIVITE A LA CARTE 1/2 JOURNEE	7,00 €	7,66 €	8,32 €	9,00 €	9,66 €	10,32 €
SEJOUR ACCESSOIRE ALSH	85,00 €	91,66 €	98,32 €	105,00 €	111,66 €	118,32 €
ACTIVITE A LA CARTE ADO 1/2 JOURNEE SANS INTERV.	1,50 €	1,66 €	1,82 €	2,00 €	2,16 €	2,32 €
ACTIVITE A LA CARTE ADO 1/2 JOURNEE AVEC INTERV.	2,00 €	2,66 €	3,32 €	4,00 €	4,66 €	5,32 €
ACTIVITE A LA CARTE ADO JOURNEE SANS INTERV.	2,00 €	2,66 €	3,32 €	4,00 €	4,66 €	5,32 €
ACTIVITE A LA CARTE ADO JOURNEE AVEC INTERV.	6,00 €	6,66 €	7,32 €	8,00 €	8,66 €	9,32 €
SEJOUR CVL	135,00 €	141,66 €	148,32 €	155,00 €	161,68 €	168,36 €
ATELIER HIP HOP	80,00 €	86,66 €	93,32 €	100,00 €	106,66 €	113,32 €
ADHESION ESPACE JEUNESSE	12,00 €					
HORS TERRITOIRE 1/2 JOURNEE	1,20 €					
HORS TERRITOIRE JOURNEE	2,40 €					
HORS TERRITOIRE SEMAINE	12,00 €					
REPAS	2,73 €					
Transport minibus	1,00 €					

ALSH été :

- 3 semaines d'inscription pour un même enfant : déduction de 10 %
- 4 semaines et plus d'inscription pour un même enfant : 15 %

Monsieur le Maire donne également lecture des règlements intérieurs où seuls les montants ont été modifiés.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal d'approuver ces nouveaux tarifs ainsi que les règlements intérieurs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, approuve les tarifs comme ci-dessus ainsi que le règlement des accueils de loisirs et le règlement de l'espace jeunesse de la Mairie de Tuffé Val de la Chéronne annexé à cette délibération.

4. Tourisme

➤ Contrat carte pro gratuite de La Poste pour le camping

Afin de faciliter les envois postaux du camping notamment pour les chèques ANCV, monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a signé une adhésion à la carte Pros Privilèges de La Poste gratuitement. Cette carte permet une facturation mensuelle des services de La Poste.

➤ Contrat animation camping

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés :

- Accepte la proposition de l'orchestre Patrick DUMAISNE, 5 allée du Clos Allereau 49290 CHALONNES SUR LOIRE, pour animer deux soirées au camping du Lac, soit le mercredi 27 juillet 2016 et le Jeudi 11 août 2016 de 20 heures 30 à 23 heures 30
- Accepte le montant de la prestation fixée à 761.88 euros pour les deux séances, charges comprises,
- Précise que les crédits du C.6232 du budget annexe plan d'eau sont suffisants
- Autorise le maire ou Mme Evelyne PATEAULT, Adjointe en charge du tourisme et du patrimoine, à signer tous les documents concernant cette affaire.

➤ Convention de location des vélos avec HLC et tarification

TARIFS	
1 HEURE	2 €
½ JOURNÉE (9h-14h ou 14h-19h)	5 €
1 JOURNÉE	7 €
1 SEMAINE	20 €

Une caution de 150 € est demandée.
Le port du casque (fourni) est obligatoire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, autorise Monsieur le Maire ou Mme Evelyne PATEAULT, Adjointe en charge du tourisme et du patrimoine, à signer la convention et valide les tarifs comme ci-dessus.

➤ Convention de dépôt de jeux au camping avec SARL EQUIP JEUX

Comme chaque année, la convention de dépôt de jeux au camping avec la SARL EQUIP JEUX a été signée pour la mise à disposition d'un flipper et d'un baby-foot.

5. Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise

➤ Information extension du périmètre à la commune de Gréez sur Roc

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a reçu de la Préfecture un courrier informant la commune de l'extension de la communauté de l'Huisne Sarthoise à la commune de Gréez sur Roc. Ce point sera délibéré au conseil municipal de septembre.

6. Compte rendu des commissions

➤ Commission Enfance-Jeunesse du 1^{er} juin

1- Le but de la réunion est de préparer le comité de pilotage du 23 juin 2016.

Il est établi dans un premier temps la liste des invités : les Maires des communes signataires du CEJ ; les représentants des parents siégeant aux écoles ; le Directeur de l'école ; les représentants de la CAF, MSA, DDCCS ; Les membres de la commune soit en tout environ 23 personnes. Il est décidé de ne pas convoquer les élus des communes non signataires de la convention CEJ avec la CAF. Il est donc proposé le Milo club le 23 juin à 20h30.

Présentation de l'ordre du jour par Laurent :

- Bilan technique de l'année 2015
- Bilan financier

2- Proposer au comité de pilotage une nouvelle grille tarifaire qui sera soumis ensuite a l'approbation du conseil.

Laurent remet la situation actuelle avec 3 tranches de quotient familial < à 530 / de 531 à 700 / et > à 701. Il représente donc 2 simulations : 1 qui passe à 5 tranches et 1 à 6 tranches.

Aujourd'hui la majorité des familles du territoire se situent au-delà de 700 pour 250 familles et la minorité entre 531 et 700.

Le but du CLSH étaient d'attirer le plus de famille possibles, il est décidé de passer à 6 tranches soit :

- Tranche 1 : QF < 530 soit < à 1590 euros de revenu net / mois par famille
- Tranche 2 : QF de 531 à 700 de 1590 € à 2100 €
- Tranche 3 : QF de 701 à 900 de 2101 € à 2700 €
- Tranche 4 : QF de 901 à 1100 de 2701 € à 3300 €
- Tranche 5 : QF de 1101 à 1500 / de 3301 € à 4500 €
- Tranche 6 : QF de 1501 et + / de 45001 € et +

Soit par rapport à 2015 un montant égal pour les tranches 1 et 4, une baisse d'environ 10% pour les tranches 2 et 3, et une augmentation d'environ 10% pour la tranche 5, et 15% pour la tranche 6. Il sera proposé également une augmentation du tarif de 20% pour les communes non signataires de la convention CAF.

3- Du fait de la révision des tarifs, il est revu les règlements de l'espace jeunesse et les accueils de loisirs.

Il est souhaité d'avoir 1 seul document de fiche d'inscription communs pour le CLSH, la cantine, et la garderie ce qui simplifierait les démarches.

Laurent sollicite la commission afin de doter le service jeunesse d'un ordinateur fixe sur tour ce qui libérerait le portable qui serait mis à disposition des animateurs (en ce moment ils utilisent leurs propres matériels)

Un deuxième téléphone portable serait également nécessaire car Sandra utilise le sien personnellement.

Marie Thérèse Néon se charge de faire les demandes de devis.

Laurent souhaiterait n'avoir qu'un seul service jeunesse pour toutes les activités jeunesse hors scolaires.

Actuellement plusieurs personnes sont sur plusieurs services et manquent de repères.

La mise en place de la nouvelle organisation du travail avec les référents n'est pas encore bien assimilée par tout le monde. De plus tous les services ne dépendent pas de la collectivité (cantine).

Des améliorations dans le relationnel permettraient de solutionner bien des problèmes.

Fin de la réunion 22h30.

➤ **Commission Travaux**

Réunion du 8 juin :

- Livraison de 8 cuves de récupération des eaux pluviales pour le lotissement Claire Vallée
- Le Chalet du Lac : Maitrise d'œuvre : courriers envoyés au non retenus et notification à AMC, Consultation SPS et Contrôleur Technique.
- Clôture Ecole : Choix des couleurs (poteaux et grilles)

Réunion du 22 juin :

- 5 Rue des Cèllets : demande de raccordement assainissement, demande de devis en cours
- Chalet du Lac : SPS : SARL PIERRE pour un montant de 480 € HT et Contrôleur Technique : APAVE pour un montant de 1 320 € HT.

Marchés à lancer : Maintenance du chauffage et l'Eclairage public suite à l'enfouissement.

➤ **Commission Illuminations**

Mr MENANT Francis, membre de la commission, présente les travaux de la commission qui a travaillé sur la location et l'achat d'illuminations. La commission a opté pour la location car cela permet de changer les motifs tous les 3 ans.

La commission a décidé, au vu des montants, de concentrer les illuminations sur le centre bourg de Tuffé et de St Hilaire ainsi qu'à la Mairie à savoir :

- Rue de l'Etang (4 motifs)
- Place du Général Leclerc (7 motifs + le sapin)
- Grande Rue (8 motifs)
- Rue de la Gare (7 motifs)
- Façade et Place de la Mairie
- Bourg de St Hilaire (9 motifs)

La location d'un motif est entre 77.09 € HT et 97.72 € HT.

La pose d'un motif est de 80.52 € HT et la pose du rideau lumineux de la Mairie est de 252.05 €.

Le montant total en location s'élève à 5 251.92 € par an pour un contrat de 3 ans.

Le conseil municipal souhaite partir de cette base pour demander un ou deux autres devis. Ce point sera mis à l'ordre du jour dès que les autres devis seront parvenus en Mairie.

7. **Informations et Agenda**

Sectionnement Electoral pour la période du 1^{er} mars 2017 au 28 février 2018 : Maintien des 3 bureaux de vote et désignation du bureau centralisateur (cantine)

Comité des Fêtes : Invitation à la réunion des bénévoles du comité des fêtes de Tuffé qui aura lieu le Vendredi 8 juillet à 20 h 30 à la salle du Milo Club.

Eaux de Baignade Plan d'eau : Absence de prolifération de cyanobactéries, classement de la qualité de l'eau : 2 étoiles – Bonne et résultat du contrôle sanitaire : moyen comme l'an passé.

Commission Urbanisme : la prochaine commission aura lieu le 6 juillet à 20 h 30

Commission Illuminations : Voir les tableaux en annexe

Agenda de l'été :

LOTOS à la salle polyvalente

- ✓ Samedi 16 juillet à 20 h (Génération Mouvements)
- ✓ Vendredi 22 juillet à 20 h (A.F.N.)
- ✓ Samedi 06 août 20 h (Comité des Fêtes de Tuffé)

Festivités du 14 juillet !

- ✓ Mercredi 13 : à 19 h repas champêtre sur la place de l'église avec cochon grillé. A partir de 22 h 30 retraite aux flambeaux et feu d'artifice.
- ✓ Jeudi 14 : Grand bric à brac au plan d'eau de Tuffé Val de la Chéronne toute la journée.

Trail de la Chéronne : Plan d'eau de Tuffé - Dimanche 17 juillet : Trail nature de 28 km : 9 h 30, Trail découverte de 18 km : 10 h 00, L'aventurière de 10 km : 10 h 30 et Marche Nordique de 10 km : 9 h 00

Centre Nautique : Portes ouvertes Jeudi 14 juillet toute la journée (Essais gratuits de bateaux, à voiles, canoës, paddles...)

Expositions estivales

A l'Abbaye : « Le jardin & la faune » (Les Amis de l'Abbaye) + visites guidées de l'abbaye tous les samedis et dimanches à 16 h

A l'ancienne gare : « Paysage en R'Evolution » du territoire du Perche sarthois tous les jours aux heures d'ouverture de l'Abbaye.

Visite du cirque miniature : Sur RV auprès de Mr Jules LE TEIL

8. Questions Diverses

Tufféeries : Pour les riverains de Tuffé, il faut se munir d'un justificatif de domicile pour passer les barrages.

Calamité agricole : La mairie a envoyé les documents à la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques) ce vendredi 1^{er} juillet pour l'ensemble du territoire de Tuffé Val de la Chéronne.

Autoroute : Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il n'a pas reçu de réponse à son courrier envoyé au Conseil Départemental proposant une voie alternative. La pétition a recueilli 2700 signatures qui ont été transmises en Préfecture.

Prochain conseil municipal le vendredi 2 septembre 2016 à 20 h 30

Séance levée à 23 h 25
Pour extrait conforme,
Suivent les signatures au registre
Le Maire, André Pierre GUITTET

